



**SYMALIM  
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 02 mars 2023**

**N° : 2023-35**  
**OBJET : Création de l'autorisation de programme n° 2303 « Reconversion Gravier blanc et adaptation des secteurs Cerfs-Volants et Saules »**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **jeudi 23 février 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Pommaz**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).**

<b>Nombre de délégué·e·s : 30</b>	<b>Présent·e·s : 16</b>	<b>en droits de vote : 56.5</b>
<b>Nombre de droits de vote : 105</b>	<b>Pouvoirs : 4</b>	<b>en droits de vote : 16</b>
	<b>Votant·e·s : 20</b>	<b>en droits de vote : 72.5</b>

<b>Liste des présent·e·s :</b>	<b>nombre de votes /délégué·e</b>
METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE 5
	M. BENZEGHIBA 5
	MME CREUZE 5 + 5
	MME DEHAN 5
	MME EL FALOSSI 5
	M. GOMEZ 5
	MME GROSERRIN 5
	M. QUINIOU 5
	M. RAY 5
	MME REVEYRAND 5
	M. SELLES 5
	M. VIEIRA 5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET 4
CCMP	M. LARIVE 1,5 + 1
	MME TERRIER 1,5
LYON	M. CHAPUIS 5,5
	MME TOMIC 5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	
	<del>M. VERMEULIN</del>	4
DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA</del>	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	<del>M. BARGE</del>	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	<del>M. MANCINI</del>	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	<del>M. BRIERE</del>	1
NIÉVROZ	<del>M. THIEBAUT</del>	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

**Ont donné pouvoir:-**

M. Ray à Mme Creuze - Mme Gosperrin à M. Vieira - M. Brière à M. Larive – M. Gomez à M. Fischer

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 autorisant les autorisations de programme et les crédits de paiements à la section d'investissement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais également organisationnel et permet au syndicat de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Il est proposé de délibérer pour mettre en place une autorisation de programme « **Reconversion Gravier blanc et adaptation des secteurs Cerfs-Volants et Saules** » d'un montant global de 250 000 euros.

Cette opération a pour objectif de reconfigurer l'accessibilité générale et notamment routière de l'ensemble du secteur allée des Vernes / Gravier Blanc. Cela implique la suppression du parking du Gravier Blanc et sa reconversion ainsi que le réaménagement du parking des Saules en point d'accueil et de diffusion sur le secteur.

Situation actuelle (02.03.2023)			
CP- Crédits budgétaires	2023	2024	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	20 000 €	230 000 €	250 000 €
CP- Crédits budgétaires	2023	2024	TOTAL
Recettes prévisionnelles	- €	- €	- €

Vu l'exposé de la Présidente,  
 Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
 Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer l'autorisation de programme n°2303 « Reconversion Gravier blanc et adaptation des secteurs Cerfs-Volants et Saules » telle que présentée ci-dessus et à engager les dépenses liées à l'opérations ci-dessous à hauteur de l'autorisation de programme ainsi que mandater les dépenses afférentes ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE

